



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 MARS 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 28 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-03-2023-026

**Objet : Avis favorable sur la réalisation de l'expérimentation de la solution
« MADOC Santé » sur le territoire Nord.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZÉROT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa compétence Développement Numérique, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) entend faire du numérique un levier d'attractivité du territoire Nord.

La stratégie numérique prévoit de faire du Nord une terre d'expérimentation et d'innovation en créant les conditions favorables au développement de projets innovants (notamment les laboratoires des usages : Médi@lab, FabLab, laboratoire e-santé et laboratoire de réalité virtuelle, ...) ;

Considérant que la majorité des Communes du Nord de la Martinique sont classées en zone prioritaire par l'Agence Régionale de Santé Martinique avec de vraies difficultés pour l'accès aux soins. Ce constat a été renforcé par la crise sanitaire (COVID 19) qui a démontré l'intérêt de la e-santé pour suivre l'évolution de l'épidémie et assurer la continuité des soins ;

Considérant que l'e-santé est une solution pertinente pour répondre aux problématiques du territoire : désertification médicale, vieillissement de la population et prise en charge de la dépendance. A ce titre, CAP Nord Martinique envisage de mettre en place un laboratoire e-santé ayant pour mission de développer et d'expérimenter des services et usages numériques pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes âgées et/ou isolées et favoriser leur maintien à domicile ;

Considérant que MADOC Santé est une Société (SAS) créée en 2020 par une secrétaire médicale Madame Audrey JOSEPH-AUGUSTE et deux médecins généralistes : Docteur Miguel MATHURINA et Docteur Johan JOSEPH-AUGUSTE ;

Considérant que dans l'exercice de leurs fonctions, ces professionnels de santé ont constaté :

- **Une désertification médicale progressive** (médecins généralistes et spécialistes) sur l'ensemble du territoire martiniquais diminuant l'offre de soins alors que la demande augmente du fait du vieillissement de la population et de la fuite des jeunes hors du territoire,
- **Une connectivité accrue des patients** (téléphone mobile, montre connectée, glucomètre connecté, ...) et ce quel que soit l'âge,
- **L'absence de modernité des logiciels métiers des professionnels de santé** qui n'offrent pas la possibilité de communiquer de façon instantanée et coordonnée entre les différents professionnels de santé.

Face à ce constat, ils ont développé MADOC Santé, une plateforme e-santé innovante permettant d'améliorer l'accès à l'offre de soins tout en simplifiant les échanges entre professionnels, patients et aidants ;

Considérant que la société propose de mener une expérimentation sur le territoire Nord qui pourra porter sur :

- **Les patients isolés et/ou en perte d'autonomie.** Ces derniers seront équipés d'objets connectés adaptés à leurs pathologies afin de récolter des données et de prévenir certaines décompensations. Cela permettra d'intervenir rapidement afin d'éviter un passage aux urgences très coûteux et très traumatisant pour certains. L'objectif est de travailler un maximum avec les soignants déjà en place, en les formant, dans le but de créer un vrai maillage en apportant une réponse adaptée aux patients et à leurs aidants,
- **Les patients en situation précaire (sans domicile fixe, toxicomane,)** pour leur permettre d'obtenir un dossier médical (sous forme d'un dossier usager informatisé) et d'obtenir un suivi. Pour ce faire, ils auront besoin dans chaque commune d'une salle de consultation où les professionnels de santé (infirmiers, médecins, ...) pourront consulter une à deux fois par semaine.

Considérant que les membres de la Commission développement numérique réunis le mardi 14 février 2023 sont favorables à la réalisation, sur le territoire, de cette expérimentation qui s'inscrit dans la démarche de développement numérique initiée par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique et présente un réel intérêt pour le territoire ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'émettre un avis favorable sur la réalisation, sur le territoire, de cette expérimentation qui s'inscrit dans la démarche de développement numérique initiée par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique et présente un réel intérêt pour le territoire.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 23 mars 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT